

# PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le 2 Février 2006 à Brest

**Intervention d'Allain JOUIS**

**Adjoint en charge de l'Enfance, de l'Enseignement et du Temps  
libre de l'enfant**

**Élu de L'Autre Gauche – Brest Nouvelle Citoyenneté**

## A - Définition et objectifs

Dans la loi de Cohésion Sociale, le Dispositif de Réussite Éducative (DRE) vise :

- à aider les enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite,
- à accompagner ceux qui présentent des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement.
- Il a également pour objectif de prévenir les ruptures dans les parcours de réussite.

Enfin, le DRE vise à permettre aux enfants et aux jeunes d'envisager leur avenir avec enthousiasme, soit en les soutenant dans la réalisation de leur projet personnel, soit en les aidant à en définir un.

Le DRE a pour vocation d'apporter des réponses individualisées mais pas seulement à des enfants ou des jeunes fragilisés dont la réussite éducative est compromise.

Par ailleurs, le DRE a naturellement vocation à être un lieu ressource susceptible d'interpeller les différents groupes de travail thématiques relevant du PEL sur des problématiques plus générales

afin que des réponses collectives puissent être apportées.

## B - Intérêt du dispositif pour le territoire :

La ville de Brest et ses partenaires reconnaissent au DRE une véritable valeur ajoutée par rapport aux dispositions déjà prises dans le PROJET ÉDUCATIF LOCAL pour les raisons suivantes :

- Le DRE permet une approche individuelle en direction des publics les plus fragilisés de 2 ans à 16 ans.
- Le DRE offre un cadre et une coordination sur l'ensemble des territoires identifiés :  
5 territoires sont couverts par le dispositif : Pontanezen, Kérourien (et les gens du voyage), Kéréderm, Recouvrance et Bellevue (Kergoat, Kerbernier, Quizac).
- Le DRE fonctionne dans le cadre d'une charte déontologique qui définit les principes éthiques pour réunir les différents acteurs et aborder les situations individuelles dans le respect des droits des enfants et jeunes suivis, et de leurs familles et ceci dans le respect des compétences de chacun.
- Le DRE offre des moyens pour mettre en action des parcours de réussite éducative en proposant :
  - une approche individuelle,
  - mais aussi collective – j'insiste sur cet aspect –
  - en mettant en œuvre des projets innovants et en s'appuyant autant que possible sur les compétences et ressources existantes.

## **La démarche de travail :**

1. Concertation avec les partenaires des instances du PEL et nous nous tenons à cadre,

2. Dépôt d'un premier projet succinct en préfecture en octobre 2005 afin de présenter les grandes lignes du projet et afin d'être éligible au financement :
  - 4 orientations sont envisagées :
    - Aide au montage du DRE et mise en place d'un accompagnement des acteurs concernés
    - Travail sur le repérage et quantification du public concerné
    - Mise en place d'indicateurs de réussite éducative
    - Et nature de l'évaluation des actions possibles
3. Dépôt du projet définitif qui dans ses grandes lignes nous est présenté aujourd'hui prévu début mars 2006.

### **Mission du groupe projet :**

A la suite du dépôt du premier projet, un groupe projet inter institutionnel composé de l'Éducation Nationale, de la DDJS, du Conseil Général, de la CAF, de Brest Métropole Océane, de la Ville de Brest et du CCAS de Brest travaille sur :

- La finalisation du projet global :
  - Définition de la réussite éducative
  - Mise en place d'indicateurs de réussite éducative
  - Espaces et type de public concerné
  - Programme d'actions 2006
- Mais aussi sur :
  - Le protocole de repérage des enfants/des jeunes
  - Le fonctionnement des équipes de réussite éducative
  - La mise en place d'une charte déontologique
  - L'accompagnement des acteurs

### **Articulation avec le Projet Éducatif Local :**

Dans notre PEL, nous sommes tous convaincus que l'école ne peut pas tout dans ce monde en perpétuelle évolution. Il est de plus en plus nécessaire de construire de véritables projets politiques dans le domaine éducatif au niveau local.

Ils doivent être élaborés de façon concertée avec des objectifs précis s'appuyant sur des valeurs communes en respectant le rôle et les missions des uns et des autres.

Il est nécessaire de construire ensemble des logiques dynamiques permettant d'apporter des réponses adaptées à la diversité des situations en tenant compte des particularités locales.

L'actualité récente sur les violences urbaines doit nous interpeller et nous devons nous interroger sur la manière ou sur les manières de faire.

Les questions liées aux modalités d'accueil des enfants, d'organisation de leurs temps de vie, de leurs relations aux autres, des compétences sollicitées, ne peuvent me semble-t-il, être traitées que sous l'angle d'une vision éducative globale, concertée et cohérente.

La dynamique du PEL répond à cette visée globale de l'éducation et recherche la mobilisation de tous les acteurs potentiels qu'ils soient de la Petite enfance, de l'École, des services municipaux impliqués sur les temps proches de l'école ou du secteur associatif, des parents bien sûr mais aussi des secteurs médical, socio-éducatif etc.

Le dispositif de réussite éducative entre pleinement dans notre démarche du PEL.

Les modalités du dispositif dit « de réussite éducative » proposent une autre façon d'aborder la question :

- Élargissement des relations entre les acteurs
- Identification des enfants et des jeunes les plus en difficulté et quelques soient ces difficultés
- Interventions individuelles ou collectives
- Place des parents indispensable
- Déontologie
- Évaluation permanente

Pascal BAVOUX qui accompagne le groupe projet va vous en dire plus sur l'avancée des discussions.

Nous échangerons ensuite très largement avec les membres du groupe qui je le sais sont très motivés.

Merci à tous.

Allain Jouis  
Le 2 Février 2006 à Brest